



Commission du Logement

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 mars et 3 juin 2021
2. 7798 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement de l'assainissement et de la revalorisation du site du projet « Wunne mat der Wooltz »

7799 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au développement de logements du projet « Wunne mat der Wooltz »
 - Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice
 - Examen des avis du Conseil d'Etat
 - Continuation des discussions
 - Organisation des travaux
3. Divers

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Frank Colabianchi, M. François Benoy, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Marc Lies, Mme Nathalie Oberweis, M. Roy Reding

M. Marc Goergen, observateur délégué
Mme Stéphanie Empain, observatrice

M. Henri Kox, Ministre du Logement
Mme Diane Dupont, M. Mike Mathias, du Ministère du Logement

M. Nico Fehlen, Assistant parlementaire Déi Gréng

Mme Francine Coccard, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Semiray Ahmedova, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 mars et 3 juin 2021

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 7798 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement de l'assainissement et de la revalorisation du site du projet « Wunne mat der Wootz »

7799 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au développement de logements du projet « Wunne mat der Wootz »

a) Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice

Mme Semiray Ahmedova est désignée rapportrice des deux projets de loi sous rubrique.

b) Examen des avis du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat n'a pas émis de remarques quant au fond des deux projets de loi.

c) Continuation des discussions

M. le Ministre présente les éléments-clefs du projet « Wunne matt der Wootz » (pour le détail, prière de voir la **présentation jointe en annexe**). Des enfants de Wiltz ont contribué à la réalisation d'une vidéo qui montre l'envergure du projet de développement et qui fait référence aux aspects concernant l'intégration. La vidéo sera transmise aux députés.

Le projet sera réalisé dans une vallée qui a, par le passé, hébergé des activités industrielles. Il s'agit d'un site de 25,5 hectares, où il est prévu de réaliser à terme quelque 870 logements, dont 833 logements construits par le Fonds du Logement. Le site permettra ainsi d'accueillir un peu plus que 2.000 habitants. Il sera veillé à la mixité des fonctions et infrastructures publiques telles qu'école primaire et divers commerces et locaux pour bureaux. ¹

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=gc7OVELJUIE>

Les réalisations font l'objet de sept plans d'aménagement particuliers (PAP) (Q1 « Gare », Q2 « Geetz », Q3 « Public », Q4 « Sudhang », Q5 « Gierwerei », Q6 « Ideal » et Q7 « Nordhang ».).

Un accent particulier sera mis sur des aspects liés à la durabilité du projet :

- économie circulaire, sociale et solidaire : jardins communautaires, locaux communautaires, accompagnement des nouveaux arrivants, plan de cohésion sociale, économie de partage (outillage, ...), *repair-café* ;
- concept énergétique : concept de quartier neutre en énergie, réseau de chauffage urbain basse température, installation photovoltaïques en toitures, mise en valeur d'énergie fatale, bâtiments à énergie positive et « smart buildings » ;
- urbanisme et architecture : choix des matériaux, augmentation de la durée de vie des ouvrages, bâtiments modulaires, parkings centralisés en périphérie, *bike & car sharing*, déplacements piétons favorisés, quartiers pauvres en voitures, renaturation de la rivière, aménagements favorisant la biodiversité, généralisation des toitures vertes, interconnexion des quartiers ;
- gestion des déchets avec pour objectif « ZERO » déchets : réutilisation des matériaux de démolition des anciens bâtiments, création d'une banque de matériaux, intégration de centres de tri, compostage, recyclerie.

Le planning prévisionnel prévoit que les travaux s'étendront jusqu'en 2030.

Pour le financement du projet « Wunne matt der Wooltz » (WmdW) sont pris en compte les frais liés à l'assainissement et aux infrastructures particulières en relation avec le site Wunne mat der Wooltz, frais sans lesquels la réalisation des logements est impossible, ainsi que les frais de viabilisation et de construction des PAP qui seront construits à moyen terme, c.-à-d. les PAP Q2 "Geetz", PAP Q3 "Public", PAP Q5 "Gierwerei" et PAP Q7 "Nordhang".

Le scénario retenu pour l'estimation des coûts prévoit que l'intégralité des logements du projet sont subventionnés et que 70% des logements sont destinés à la location, alors que 30% sont destinés à la vente (vente avec emphytéose et droit de rachat sur 99 ans).

La participation financière de l'Etat est imputée sur le budget de deux fonds:

- Fonds spécial de soutien pour le développement du logement (FSDL)
- Fonds pour la Gestion de l'Eau (FGE)

Deux projets de loi 7798 et 7799 couvrent des domaines distincts :

- Un projet de loi regroupant la prise en charge des coûts visant l'assainissement et la revalorisation du site (assainissement des sols, renaturation de la Wooltz, infrastructures "particulières" non liées à la construction des logements),
- Le 2^e projet de loi est dédié au financement du projet de logements à proprement parler (construction de logements, infrastructures "ordinaires" (liées aux logements)).

Chaque projet de loi définit quels crédits seront imputés à chaque Fonds spécial et quel acteur sera en charge de l'exécution des travaux.

Pour le détail des taux de subventionnement appliqués, voir le slide 20 de la présentation en annexe (les références aux projets de loi I et II visant respectivement les projets de loi 7798 et 7799).

Vue détaillée de la participation étatique par PAP (Projet de loi 7798) : voir le slide 21.
Définition de l'enveloppe budgétaire globale : voir le slide 22.
Vue détaillée de la participation étatique par PAP (Projet de loi 7799) : voir le slide 23.
Enveloppe globale du projet de loi 7799 et définition de l'enveloppe budgétaire globale : voir slide 24.
La répartition pluriannuelle de la participation étatique : voir slide 25.
Représentation graphique du budget pluriannuel pour les 2 projets de loi : voir slide p. 26.
Impact relatif des projets d'envergure (projets « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz, « Elmen » à Kehlen et « Neischmelz » à Dudelange »): voir slide p. 27.

Discussion

Mme la Présidente demande des précisions par rapport au volet participatif du projet « Wunne matt der Wooltz » et des autres projets d'envergure en matière de constructions de logements abordables.

M. le Ministre répond que toute commune peut aborder le sujet comme elle le souhaite. Des projets existent à Dudelange et à Kehlen. Ils ont pour but de faire connaître le site et de rapprocher les habitants actuels et les nouveaux arrivés. Wiltz connaît une situation spécifique au vu de son histoire, de son passé industriel et de l'intégration de ses habitants d'origine étrangère.

M. Emile Eicher (CSV) demande quels travaux d'assainissements seront effectués. M. le Ministre reconnaît que les discussions ont été menées pendant de longues années pour trouver les solutions adéquates, déjà sous les gouvernements antérieurs. Le concept d'assainissement prévoit non seulement l'enlèvement des terres polluées. Mme Diane Dupont explique que le plan directeur prévoit p. ex. la réutilisation de certains matériaux provenant des bâtiments qui ont été détruits. Les terres polluées et contaminées seront traitées et stockées de manière à ne plus être en contact avec l'environnement (« versiegelt ») sur le site.

M. Marc Lies (CSV) pose une question en relation avec le coût des travaux d'infrastructure. Les représentants ministériels expliquent que le site couvre une surface de 25,5 hectares. Les coûts s'expliquent par la situation géographique spécifique, la renaturation de la vallée de la Wiltz, l'assainissement et la mise en place d'infrastructures en relation avec l'aménagement de logements. (voir aussi le slide 21)

Selon les calculs de M. Lies, le coût ramené à l'are de terrain constructible serait de 50.000 euros, alors que des travaux d'infrastructure « normaux » coûtent environ 10.000 euros de l'are. M. le Ministre répond que l'acquisition et l'aménagement d'un terrain vierge dans une autre région du pays reviendrait probablement au même prix. Les principes de « *circular economy* » / économie circulaire qui seront respectés à Wiltz contribueront à éviter que de tels besoins d'assainissement (Wiltz, Dudelange, Esch-Belval, Merl, Beggen) se posent à l'avenir.

Est-ce que la population a été informée avant le début des travaux, au vu de l'impact de l'accroissement de la population et de l'envergure des travaux prévus sur le site ?

M. le Ministre répond que l'attitude qu'on pourrait qualifier de « NIMBY » (*not in my backyard*) lui fait beaucoup de soucis, mais pas à Wiltz où la population est intensivement impliquée dans

leur nouveau quartier. La population luxembourgeoise a toujours réussi à intégrer les personnes et familles qui sont venues au Grand-Duché pour y travailler et vivre. Il faut donc veiller à trouver les réponses adéquates par rapport aux voix qui se font entendre contre des quartiers à forte mixité sociale et une densification de l'habitat.

Le nombre de logements prévus, l'accroissement de la population et le fait de laisser 70% des logements pour la location soulève des questions sur la mixité sociale, estime M. Lies.

M. François Benoy (déi gréng) pose une question concernant les travaux d'excavation. Etant donné qu'il s'agit d'un ancien site industriel à proximité d'un ruisseau, comment seront effectués les travaux nécessaires pour préparer les infrastructures souterraines ?

Une autre question de M. Benoy porte sur la mobilité sur le site. Il est prévu de limiter le nombre de places de parking. Quels ratios ont été définis pour les projets d'envergure ? M. le Ministre est d'accord pour dire que les concepts de mobilité influencent les frais d'aménagement d'un site. Le projet « WmdW » doit en plus s'adapter à la situation géographique spécifique de Wiltz.

M. André Bauler (DP) demande comment a été fixé le ratio entre les 70% de logements voués à la location (abordable) et 30% destinés à la vente (avec emphytéose et droit de rachat sur 99 ans). L'orateur est rejoint dans sa réflexion sur le rapprochement des logements du lieu de travail (« Schaffe-Liewe-Wunnen ») par M. Mars Di Bartolomeo (LSAP). Vu que de nombreuses communes ont souffert de la perte d'activités économiques, ne faudrait-il pas veiller davantage à l'équilibre entre la création de logements et la création d'emplois ?

M. le Ministre renvoie aux concepts et perspectives qui existent pour le nord du pays et donc au ministre de l'Economie.

M. le Ministre rappelle aussi les récentes études allemandes sur un phénomène qualifié de « Sickereffekt ». De nouveaux développements urbains attirent des personnes et créateurs qui aiment le changement et contribuent au développement du nouveau quartier.

M. Lies ne peut pas se montrer satisfait des explications du ministre. Quels sont les critères qui joueront lors de la détermination des pourcentages de logements abordables par rapport aux logements disponibles à la vente ?

M. le Ministre répond que ses services sont en train de redéfinir le critère d'« abordabilité » en prenant comme base le revenu disponible. Il incombera aussi à la Ville de Wiltz de définir ses critères de mixité. Le développement du nouveau quartier semble par ailleurs ne pas inquiéter les responsables politiques de la capitale des Ardennes. Le projet se développera sur une dizaine d'années ce qui laissera du temps aux habitants de se familiariser avec les changements.

d) Organisation des travaux

La présentation des projets de rapport est prévue pour le 24 juin 2021 à 11.30 heures.

3. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

Luxembourg, le 21 juin 2021

La Secrétaire-administratrice,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Logement,
Semiray Ahmedova

ANNEXE :

Présentation Projet de loi de financement "Wunne mat der Wooltz" - ***l'avenir de Wiltz prend forme***

Projet de loi de financement “Wunne mat der Wooltz” - *l’avenir de Wiltz prend forme*

Ciblée Wunnengsbau: öffentlich, abordable a nohalteg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Commission parlementaire

17 juin 2021 (8 mars 2021)

1. Présentation du projet

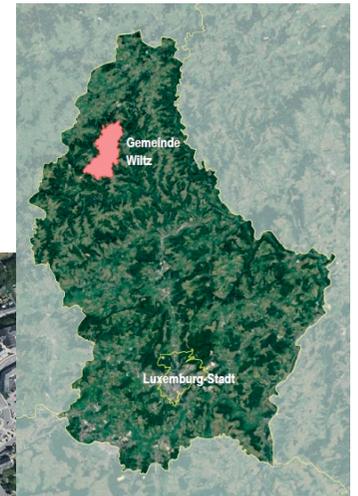
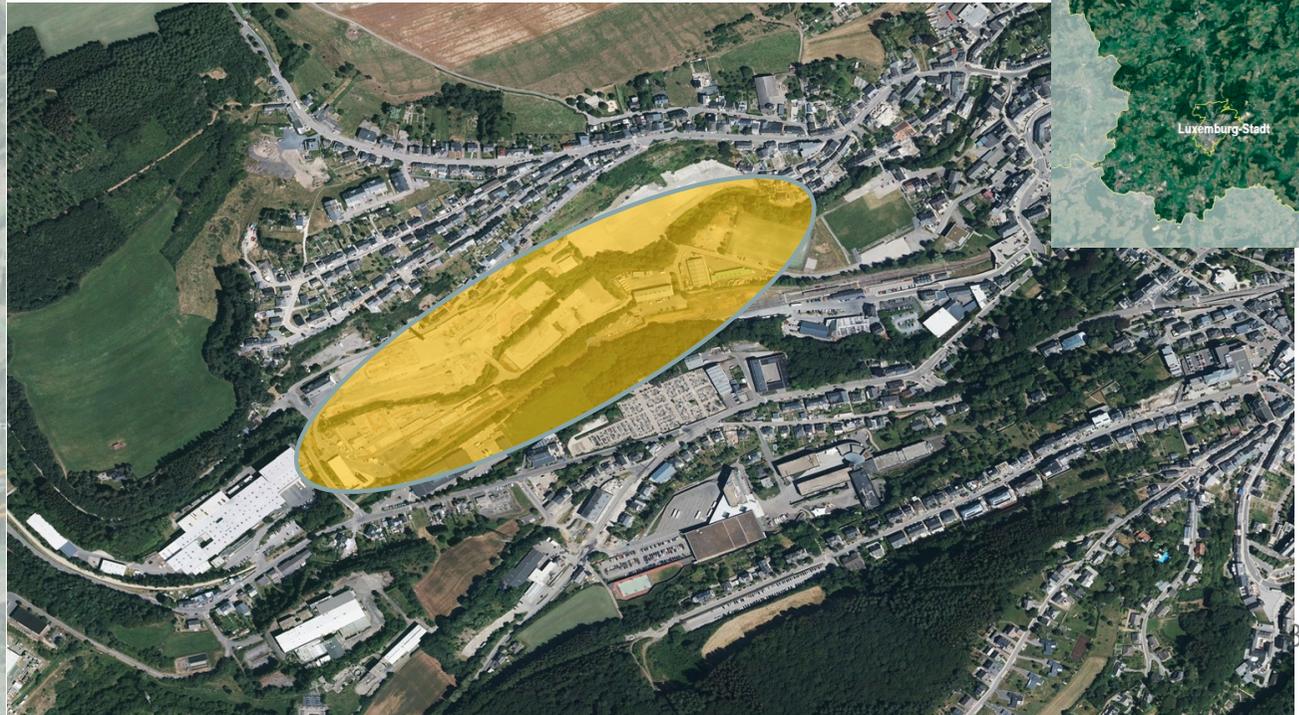
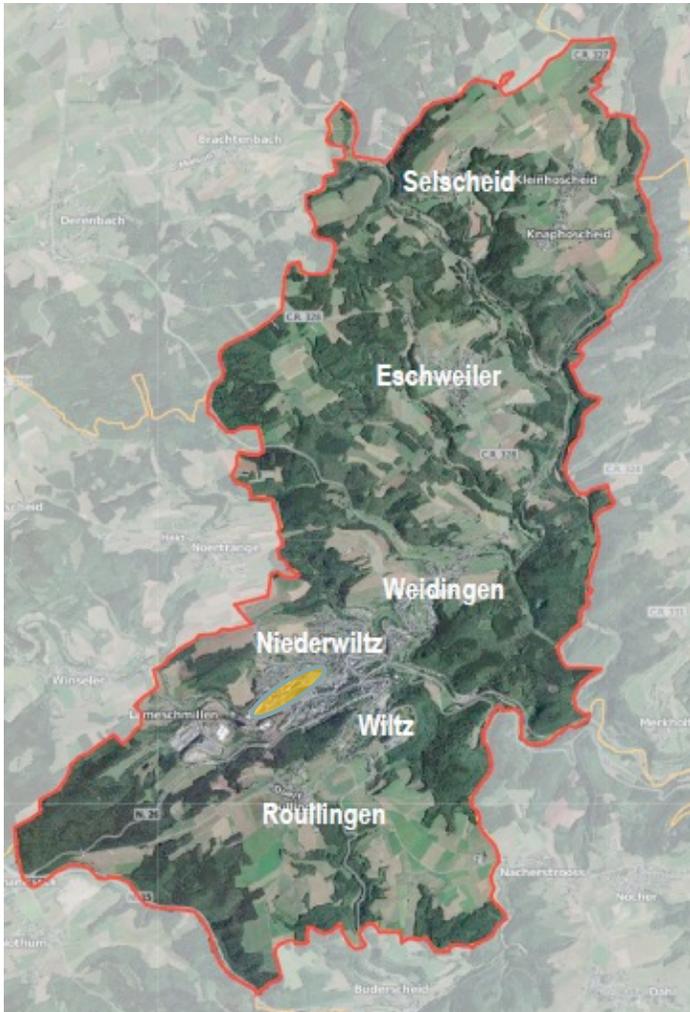
- La situation géographique
- La création d'un nouveau quartier pour Wiltz
- Le contexte historique
- Les différents PAP's
 - Les données urbanistiques des 7 PAP's
- Les aspects de durabilité du projet
- Le planning prévisionnel

2. Les projets de loi

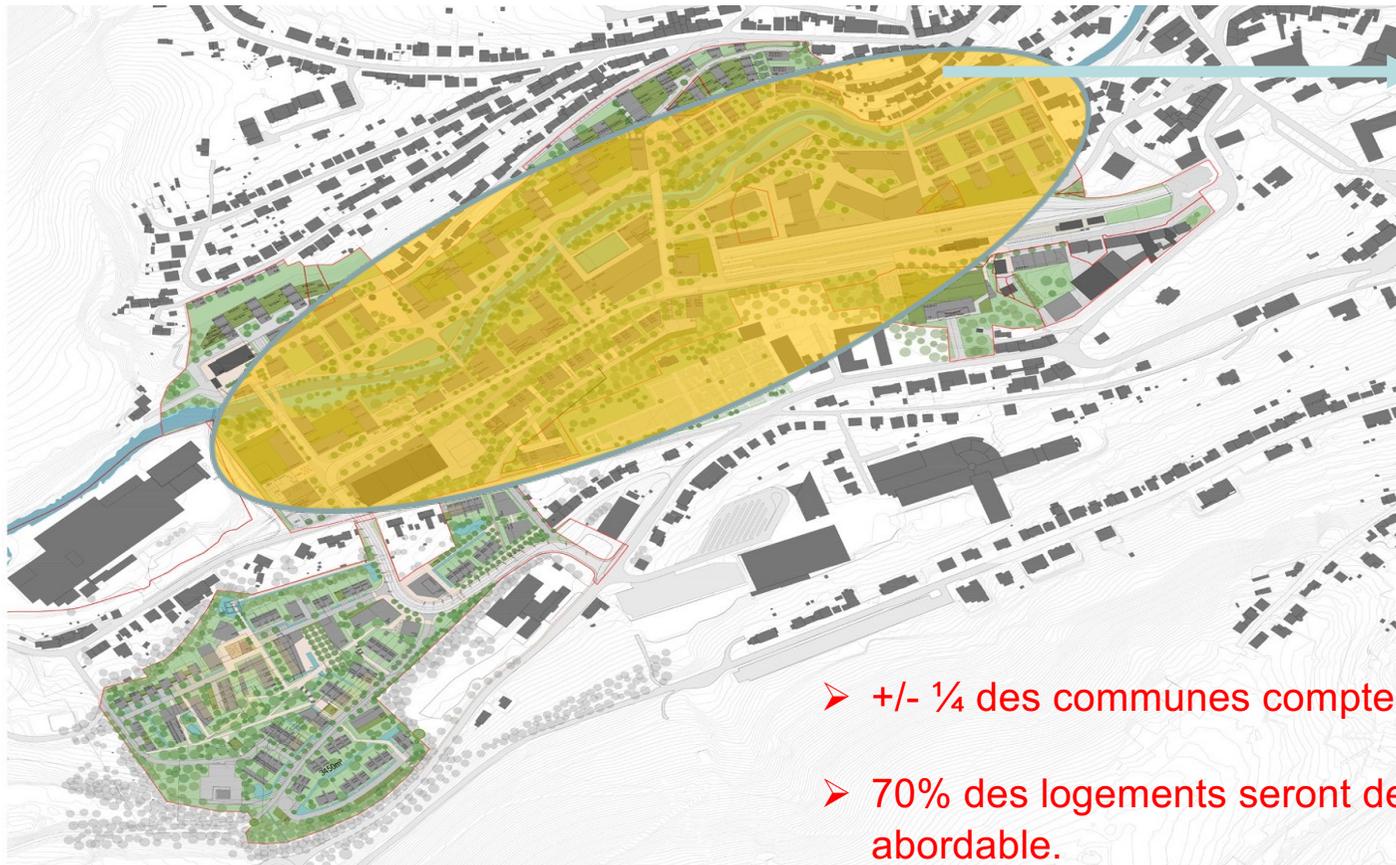
- Le financement du projet – généralités
- Le projet de loi I – la revalorisation
- Le projet de loi II – le développement des logements
- La répartition pluriannuelle de la participation étatique



Situation géographique



Création d'un nouveau quartier pour Wiltz



- 25,5 hectares
- À terme environ 870 logements, dont 833 logements construits par le Fonds du Logement
- Le site permettra ainsi d'accueillir un peu plus que 2.000 habitants
- Mixité des fonctions et infrastructures publics tel qu'école primaire et divers commerces et locaux pour bureaux
- 7 PAP's

- +/- ¼ des communes comptent moins de 2.000 habitants.
- 70% des logements seront destinés à la location abordable.

Création d'un nouveau quartier pour Wiltz



<https://www.youtube.com/watch?v=gc7OVELjUIE>



Fin 2009 - 2013

Lancement des études concernant le réaménagement des friches industrielles de Wiltz et premières acquisitions foncières par le Fonds

2013 - 2016

Lancement des travaux de démolition des bâtiments, poursuite des acquisitions et lancement du plan directeur

2016 - 2018

Remise du plan directeur et appels à candidatures et attribution des missions d'architecte/urbaniste

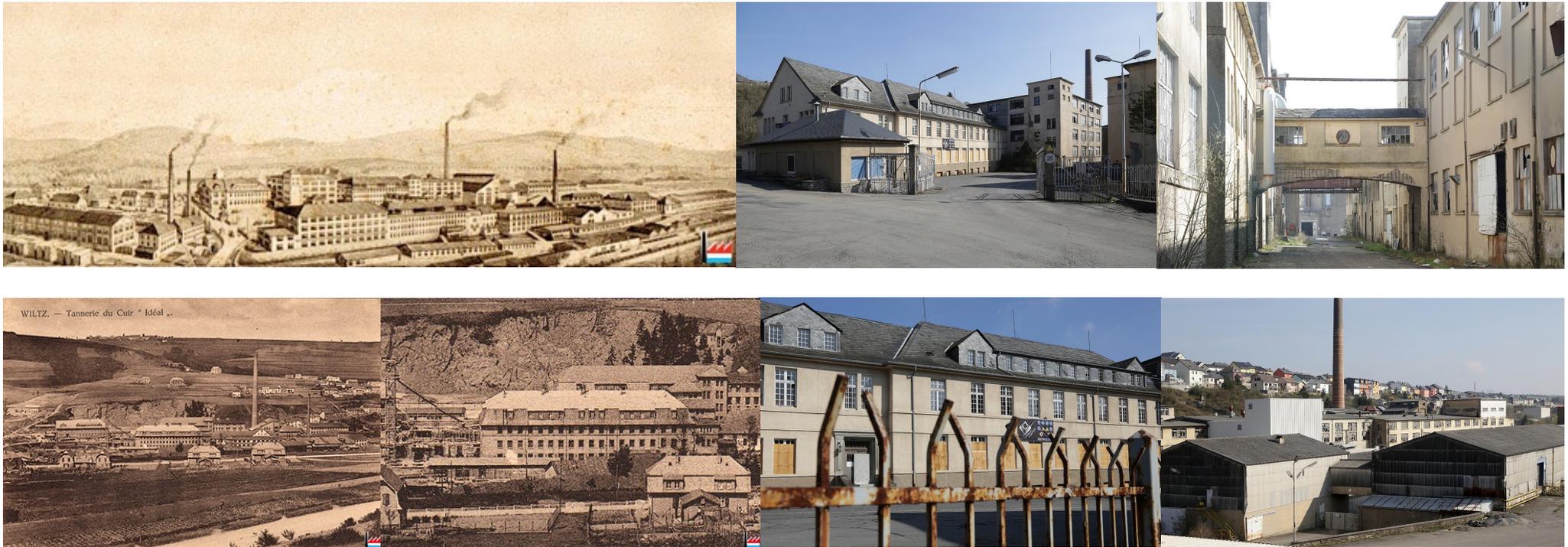
2018 - 2020

Fin des travaux de démolition des bâtiments / autorisations des PAP's Q2, Q3 et Q7 et poursuite des acquisitions foncières lancement de l'analyse de rentabilité

2020 - 2021

Inauguration du Circular Innovation HUB et dépôt des 2 avant-projets de loi de financement

Le contexte historique du projet



« Wunne mat der Wooltz » (avant démolition)

Les différents PAP's



Le projet « Wunne mat der Wooltz »
compte 7 Plans d'Aménagement
Particuliers (ci-après PAP) :

- Q1 « Gare »,
- Q2 « Geetz »,
- Q3 « Public »,
- Q4 « Südhang »,
- Q5 « Gierwerei »,
- Q6 « Ideal » et
- Q7 « Nordhang ».

Les différents PAP's



Q2 Geetz



Q5 Gierwerei et Q7 Nordhang



Q4 Sudhang



Q3 Public

Logements	APL 2a	APL 2b	Total
	Q2 + Q5 + Q7	Q1 + Q4 + Q6	
Nbre tot. logts	401	471	872
Nbre tot. logts FdL	401	432	833
dont lgts vente (30%)*	121	130	250
dont lgts location (70%)	280	302	583
Nbre habitants	923	1.084	2.007

*vente avec emphytéose et droit de rachat sur 99 ans

Les aspects de durabilité du projet

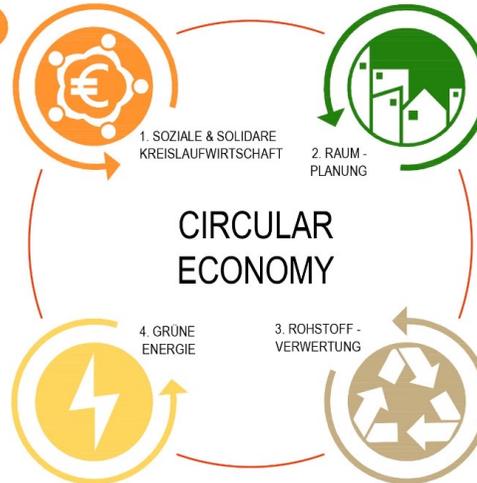


Economie circulaire sociale et solidaire

- Sharing Economy**
 - Materialleihe
 - Ausleihläden für Haushalt, Heimwerkarbeit, ...
 - Tauschbörsen
 - Repair-Café
 - Secondhand-Läden
 - Gemeinschafts-Gärten & Räume
- Partizipative Teilnahme**
 - Ausbildung & Wissensvermittlung
 - Workshop
 - Schaffung von Arbeitsstellen
- Bürgerinformation**
 - Ökologische Verpflichtung
 - Objektiv Null Emissionen

Concept énergétique

- Solarenergie**
 - Solarthermie
 - PVT- Hybrid- Kollektoren
 - Photovoltaik
- Energiespeicherung**
 - Saisonalwärmespeicher
 - Eisspeicher
 - ggf. Batteriespeicher
- Heiztechnik**
 - Solarwärme
 - Wärmepumpen
 - ggf. Holzackschnitzelanlage (Quartier Public)



- Städtebau & Gebäudeplanung**
 - Ökologischer Leitfaden
 - Vernetzung der Quartiere
 - Soziale Vielfältigkeit im Wohnungsbau
 - Funktionsmischung (Wohnen, Erziehung, Gewerbe, Freizeit)
 - Materialpass
 - Plusenergiegebäude
 - Design for Destruction (Zyklus der Materialien)
- Freiraumplanung**
 - Ökologische Renaturierung des Flusses Wiltz
 - Autarke Frei- & Grünraumplanung
 - Biodiversität
- Mobilität**
 - Förderung des öffentlichen Verkehrs & sanfter Mobilität
 - Parkhäuser
 - Bike- & CarSharing Angebote
 - Autoarme Wohnviertel
 - Fußgänger- & Fahrraddurchwegung
- Wasserwirtschaft**
 - Dezentralisierte Wasserbewirtschaftung
 - Grauwassernutzung
 - Offene Regenwasserrückhaltebecken
 - Gründächer
- Sanierung**
 - Sanierungsmaßnahmen
 - Reduzierung des Bodenabtrags
- Abfallbewirtschaftung**
 - Sammlung der Produkte nach Label Sortierung
- Baustellensammelzentrum**
 - Nach Prinzip SuperDreckslechts
- Cradle to Cradle**
 - Urban Mining - Wiederverwertung der Baumaterialien

Urbanisme et architecture

Gestion des déchets

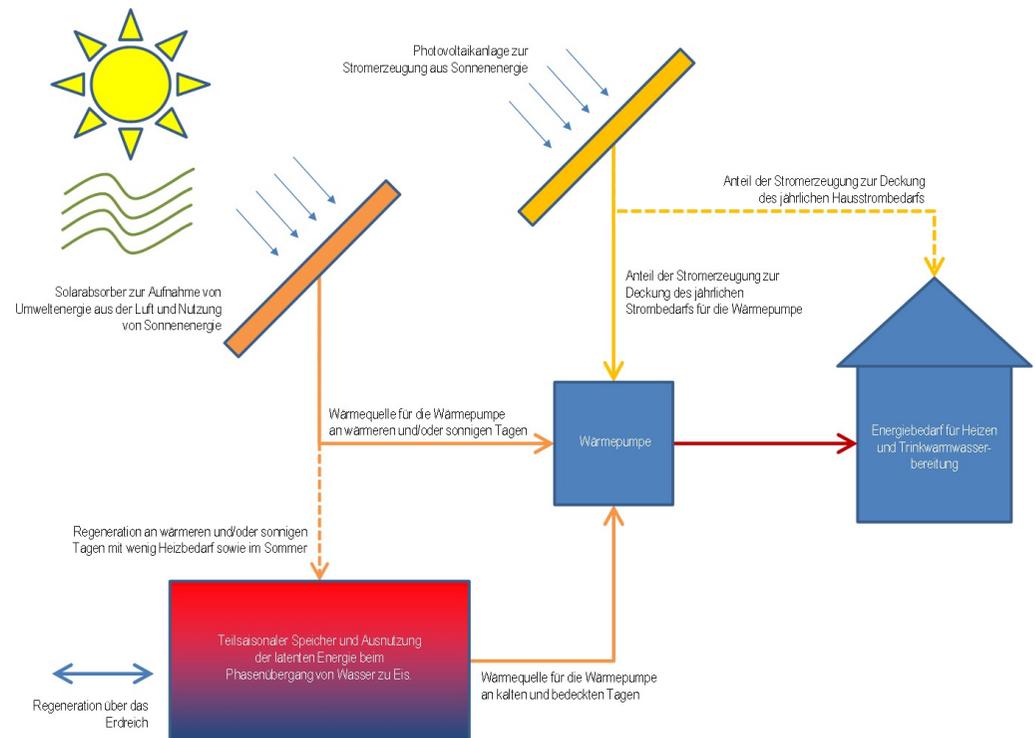
Economie circulaire sociale et solidaire

- Jardins communautaires
- Locaux communautaires
- Accompagnement des nouveaux arrivants
- Plan de cohésion sociale
- Economie de partage (outillage,...)
- Repair-café



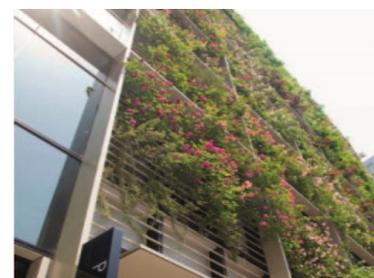
Le concept énergétique

- Concept de quartier neutre en énergie
- Réseau de chauffage urbain basse température
- Installation photovoltaïques en toitures
- Mise en valeur d'énergie fatale
- Bâtiments à énergie positive
- Smart buildings



Urbanisme et Architecture

- Choix des matériaux
- Augmentation de la durée de vie des ouvrages
- Bâtiments modulaires
- Parkings centralisés en périphérie
- Bike & car sharing
- Déplacements piétons favorisés
- Quartiers pauvres en voitures
- Renaturation de la rivière
- Aménagements favorisant la biodiversité
- Généralisation des toitures vertes
- Interconnexion des quartiers
- (...)



Gestion des déchets

- Objectif « ZERO » déchets
- Réutilisation des matériaux de démolition des anciens bâtiments
- Création d'une banque de matériaux
- Intégration de centres de tri
- Compostage
- Recyclerie



2021 -2022

Travaux assainissement et renaturation

2021 -2022

Travaux soutènement gare

2021 -2023

Travaux CR

2021 -2023

Travaux viabilisation Q2, Q3, Q5 et Q7

2022 -2024

Construction logements Q2

2023 -2030

Construction logements Q5 et Q7

- Périmètre pris en compte pour le financement du projet WmdW
 - Frais liés à l'assainissement et aux infrastructures particulières en relation avec le site *Wunne mat der Wooltz*, frais sans lesquels la réalisation des logements est impossible
 - Prise en compte des frais de viabilisation et de construction des PAP qui seront construits à moyen terme, c-à-d les PAP Q2 "Geetz", PAP Q3 "Public", PAP Q5 "Gierwerei" et PAP Q7 "Nordhang"

- Scénario retenu pour l'estimation des coûts
 - L'intégralité des logements du projet sont subventionnés
 - 70% des logements sont destinés à la location, alors que 30% sont destinés à la vente*

*vente avec emphytéose et droit de rachat sur 99 ans

- Participation étatique imputée sur le budget des Fonds spéciaux suivants :
 - Fonds spécial de soutien pour le développement du logement (FSDL)
 - Fonds pour la Gestion de l'Eau (FGE)
- Type de dépenses prises en charge :
 - FSDL
 - Assainissement des sols
 - Infrastructures particulières, c`ad infrastructures spécifiques au site *Wunne mat der Wooltz* (e.a. mur de soutènement, infrastructures énergétiques)
 - Infrastructures ordinaires, c`ad infrastructures directement liées au développement de logements (e.a. réseaux et voiries et espaces verts)
 - Construction de logements abordables
 - Charges d'intérêt
 - FGE
 - Renaturation de la Wooltz

➤ Deux projets de loi distincts:

- Un projet de loi regroupant la prise en charge des coûts visant l'assainissement et la revalorisation du site:
 - Assainissement des sols
 - Renaturation de la Wooltz
 - Infrastructures “particulières” non liées à la construction des logements
- Un autre projet de loi dédié au financement du projet de logements à proprement parler
 - Construction de logements
 - Infrastructures “ordinaires” (liées aux logements)
- Chaque projet de loi définit quels crédits seront imputés à chaque Fonds spécial et quel acteur sera en charge de l'exécution des travaux.

➤ Taux de subventionnement appliqués :

Catégorie de coûts	Taux de subventionnement
<u>PL 1</u>	
Renaturation Wooltz	100%
Assainissement des sols	100%
Infrastructures particulières	100%
<u>PL 2</u>	
Infrastructures ordinaires	selon loi du 25/02/1979 aide au logement
Construction des logements	selon loi du 25/02/1979 aide au logement
Acquisition terrains	selon loi du 25/02/1979 aide au logement
Charges d'intérêt	selon loi du 25/02/1979 aide au logement
Compensation de service public	selon loi du 24/04/2017 Fonds du Logement

➤ Projet de loi I - Vue détaillée de la participation étatique par PAP

	TOTAL	Q1 Gare	Q2 Geetz	Q3 Public	Q4 Sudhang	Q5 Gierwerei	Q6 Ideal	Q7 Nordhang
RENATURATION								
Renaturation	25.132.476 €	- €	2.433.591 €	3.360.533 €	6.906.115 €	7.205.525 €	5.226.712 €	- €
ASSAINISSEMENT								
Assainissement	41.432.684 €	9.283.625 €	3.579.003 €	4.508.492 €	9.204.759 €	8.722.176 €	6.134.629 €	- €
INFRASTRUCTURES PARTICULIERES								
Infrastructures particulières	59.254.119 €	9.879.552 €	3.764.569 €	9.533.890 €	9.793.342 €	9.335.116 €	6.543.552 €	10.404.099 €
TOTAL Projet de loi I	125.819.280 €	19.163.177 €	9.777.163 €	17.402.914 €	25.904.216 €	25.262.818 €	17.904.893 €	10.404.099 €

➤ Projet de loi I - Définition de l'enveloppe budgétaire globale

Projet de loi I	TOTAL
RENATURATION	
Renaturation	25.132.476 €
Sous-total Fonds Gestion Eau	25.132.476 €
Sous-total ARRONDI Fonds Gestion Eau	25.500.000 €
Assainissement	41.432.684 €
Infrastructures particulières	59.254.119 €
Sous-total Fonds spécial de soutien au développement de logements	100.686.804 €
Sous-total ARRONDI Fonds spécial soutien logement	101.000.000 €
TOTAL Projet de loi I	125.819.280 €
TOTAL PROJET DE LOI I ARRONDI	126.500.000 €

➤ Projet de loi II - Vue détaillée de la participation étatique par PAP

	TOTAL	Q1 Gare	Q2 Geetz	Q3 Public	Q4 Sudhang	Q5 Gierwerei	Q6 Ideal	Q7 Nordhang
TERRAINS								
Subv. Terrains	1.648.920 €	164.037 €	135.834 €	- €	504.565 €	482.112 €	239.601 €	122.772 €
INFRASTRUCTURES ORDINAIRES								
Total infrastructures ordinaires	22.732.610 €	- €	4.240.393 €	- €	- €	11.048.000 €	- €	7.444.217 €
CONSTRUCTION LOGEMENTS								
Total construction logements	79.603.918 €	- €	14.585.107 €	- €	- €	51.723.292 €	- €	13.295.519 €
CHARGE D'INTERÊTS								
Total subventions coût de financement	4.725.000 €	470.047 €	389.250 €	- €	1.445.830 €	1.381.493 €	686.577 €	351.802 €
COMPENSATION DE SERVICE PUBLIC								
Compensation de service public	53.170.646 €	293.720 €	9.486.599 €	- €	903.459 €	31.398.876 €	429.023 €	10.658.969 €
TOTAL Projet de loi II	161.881.093 €	927.804 €	28.837.183 €	- €	2.853.854 €	96.033.773 €	1.355.200 €	31.873.279 €

➤ Enveloppe globale du projet de loi II et définition de l'enveloppe budgétaire globale

Projet de loi II	TOTAL
Terrains	1.648.920 €
Infrastructures ordinaires	22.732.610 €
Construction logements	79.603.918 €
Charges d'intérêts	4.725.000 €
Compensation de service public	53.170.646 €
	161.881.093 €
subventions déjà perçues	- 2.673.113 €
TOTAL Projet de loi II	159.207.980 €
TOTAL PROJET DE LOI II ARRONDI	159.500.000 €
GRAND TOTAL PROJETS DE LOI I + II	286.000.000 €

➤ Représentation graphique du budget pluriannuel pour les 2 projets de loi:



Impact relatif des Projets d'envergure



Habitants

Année	Grand-Duché	Kehlen	Wiltz	Dudelange
2005	461.230	4.733	3.997*	17.746
2020	626.108	6.232	5.475	21.291

Croissance de la population depuis 2005

Habitants	Grand-Duché	Kehlen	Wiltz	Dudelange
en %	164.878	1.499	1.478	3.545
	26%	24%	27%	17%

Projets d'envergure

	Elmen	Wunne mat der Wootz	Néischmelz
Nbre de logements prévus (sans efforts de densification)	750	850	1.300
Nbre d'habitants estimés	1.980	1.870	2.860
Répartition Location / Vente	25/75	70/30	55/45
Densité Logement par ha	26	37	40

Impact relatif des Projets d'envergure

Par rapport la croissance de pop. sur 15 ans	132%	127%	81%
Par rapport à la population actuelle	32%	34%	13%

* estimation



Merci pour votre attention



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement